

Jeudi 13 janvier 2022

Covid-19 - Liste des entités concernées par l'extension du pass sanitaire

En raison d'un rebond épidémique important, le Gouvernement princier a décidé, la semaine dernière, d'étendre l'obligation de présenter un pass sanitaire à toute personne dont le travail est indispensable à la continuité d'activité de certaines entreprises ou entités publiques assurant des services essentiels à la population. Cette mesure entre en vigueur le lundi 17 janvier prochain. L'objectif est de veiller à ce que le rebond épidémique ne désorganise pas la vie économique et sociale de la Principauté de Monaco.

Pour rappel, **cette extension concerne uniquement les personnes dont l'activité est indispensable pour assurer la continuité des services essentiels** à la population. Elle ne s'adresse donc **pas à la totalité des personnels salariés des entités publiques ou privées identifiées** comme absolument essentielles au bon fonctionnement de la Principauté. Il appartient aux responsables de ces entités de définir en interne les personnels éligibles à l'extension du pass sanitaire.

Voici la liste des entités retenues :

- Palais Princier.
- Ministère d'État.
- Conseil National.
- Direction des Services Judiciaires.
- Départements Ministériels.
- Ambassade de Monaco en France.
- Mairie.
- Agence Monégasque de Sécurité Numérique.
- Contrôle Général des Dépenses.
- Corps des Carabiniers du Prince.
- Délégation Interministérielle chargée de la Transition Numérique.
- Direction de l'Action Sanitaire.
- Direction de l'Aménagement Urbain.

- Direction de l'Aviation Civile.
- Direction de la Communication
- Direction de la Sûreté Publique.
- Direction des Affaires Maritimes.
- Direction des Plateformes et des Ressources Numériques.
- Direction des Services Numériques.
- Direction des Systèmes d'Information.
- Direction des Travaux Publics.
- Direction du Budget et du Trésor.
- Service de Maintenance des Bâtiments Publics.
- Service des Parkings Publics.
- Trésorerie Générale des Finances.
- Banques.
- Compagnie des Autobus de Monaco.
- Comptoir Pharmaceutique Méditerranéen.
- LTP Technologies.
- Monaco Digital.
- Monaco Telecom.
- Société d'Exploitation des Ports de Monaco.
- Société Monégasque d'Assainissement.
- Société Monégasque de l'Électricité et du Gaz.
- Société Monégasque des Eaux.

- Telis.
- Trafiparc.

La semaine dernière, le Gouvernement Princier a mené une concertation approfondie avec l'ensemble des acteurs concernés afin de présenter ce dispositif et les mesures d'accompagnement qu'il entend leur proposer.